



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 05/2023 du 13 novembre 2023 relatif au

BUDGET DE L'EXERCICE 2024

et a décidé

1. d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2024 qui se présente comme suit :

➤ Revenus	CHF	21'279'900.00
➤ Charges	CHF	<u>21'855'560.00</u>
➤ Excédent de charges	CHF	575'660.00

Le budget pris dans son ensemble n'est pas soumis à référendum, conformément à l'article 160 al 2c de la LEDP.

Leysin, le 18 décembre 2023

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :


Jean-Marc Udriot


Jean-Jacques Bonvin

